

LOI MOBILITÉS

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITÉ
POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

Construire une nouvelle vision nationale de la mobilité



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



#LoiMobilités



**Engagements de l'État
pour la mobilité propre et la qualité de l'air**

POURQUOI UNE LOI SUR LES MOBILITES ?

Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne :
pour la vie familiale, aller au travail, se soigner : la mobilité = un droit

La politique des transports n'est plus adaptée aux réalités du pays, aux besoins et des attentes des français dans les grandes villes comme dans les territoires ruraux :

offre multiple en certains lieux et manque de moyens de transports ailleurs = sentiment d'injustice, forte dépendance à l'utilisation de la voiture avec un impact financier pour les foyers.

Urgence environnementale et climatique

Des investissements trop concentrés sur les grands projets (TGV) au détriment du quotidien



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

#LoiMobilités

TROIS PILIERS

1. Investir plus et mieux dans les transports du quotidien

- 13,4 Md€ d'investissements annoncé pour le quinquennat
- Réorienter les investissements en faveur des transports du quotidien : hausse des moyens pour l'entretien, désenclavement des territoires ruraux...
- investissement renforcé sur le mode ferroviaire pour les voyageurs et le fret

2. Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer : les collectivités et employeurs au cœur de la mobilité

- solutions alternatives à la voiture individuelle sur 100 % du territoire par les collectivités (covoiturage, navettes autonomes... avec financements Appels à projets et DSIL)
- la mobilité domicile-travail au cœur du dialogue social avec les entreprises
- un forfait mobilité durable (jusqu'à 400€/an). L'État le généralisera pour ses agents dès 2020 (200€/an)
- un permis de conduire moins cher et plus rapide
- le développement accéléré des solutions innovantes de mobilité
- la mobilité des personnes handicapées facilitée



Engagements de l'État pour la mobilité propre et la qualité de l'air

Engager la transition vers une mobilité plus propre

- l'objectif de neutralité carbone en 2050 inscrit dans la loi conformément au Plan Climat avec une trajectoire claire : - 37,5 % d'émissions de CO2 d'ici 2030
- prime à la conversion et la possibilité de recharger partout son véhicule électrique en multipliant par 5 d'ici 2022 les points de recharge + équipements obligatoires dans les parkings, création d'un droit à la prise...
- plan vélo lancé pour tripler la part des mobilités actives dans les déplacements avec la création d'un fonds de 350 M€, généralisation du « savoir rouler à l'école »...
- plan pour faire du covoiturage une solution au quotidien en permettant aux collectivités de subventionner les covoitureurs, possibilité de créer des voies réservées aux abords des métropoles, forfait mobilité durable...
- zones à faibles émissions pour un air plus respirable permettant aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants (23 collectivités déjà engagées)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



LOI MOBILITÉS

Engagements de l'État
pour la mobilité propre et la qualité de l'air

1 AMBITION : AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LA MOBILITÉ AU QUOTIDIEN



TITRE 1A Investir d'avantage dans les infrastructures
qui améliorent les mobilités du quotidien



TITRE 1 Apporter à tous et partout des solutions alternatives
à l'usage individuel de la voiture



TITRE 2 Développer l'innovation et les nouvelles solutions de
mobilité,
au service de tous



TITRE 3 Réduire l'empreinte environnementale des transports



TITRE 5 Mesures diverses (sécurité routière, sûreté, maritime
et portuaire, ferroviaire)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

#LoiMobilités



LOI MOBILITÉS



Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires



- **S'assurer que sur 100% du territoire une autorité publique** met en œuvre des solutions adaptées aux spécificités locales :
 - Les intercommunalités doivent décider avant fin 2020 / prise de compétence en juillet 2021 / **A défaut les Régions deviennent AOM**
 - **Les AOM peuvent reprendre les services organisés par la Région sur leur territoire, mais en bloc**
 - Donner de la souplesse à l'exercice de la compétence d'AOM
 - Création d'un plan de mobilité simplifié
- **Comité des partenaires** incluant à minima employeurs et usagers : devant lequel l'AOM présente les évolutions majeures du plan de mobilité et rend compte annuellement
 - **La Région est AOM régionale avec compétence élargie à l'ensemble des solutions de mobilités**
 - **La Région peut déléguer de manière très souple**



LOI MOBILITÉS



Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires



- **Renforcer le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité**, pour coordonner les offres de mobilité organisées par les autorités organisatrices notamment sur 5 items (services de mobilité, PEM, situations dégradées, bonnes pratiques, soutien aux AOM)
 - **Contrat opérationnel de mobilité** conclu entre la région et les collectivités sur des bassins de mobilité définis par la région
- **Plan d'action solidaire copiloté par la Région et les départements**, à l'échelle d'un bassin de mobilité qui définit les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et personnes en situation de handicap reçoivent un accompagnement
- **Faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap** : réduction tarifaire pour les accompagnateurs dans les transports publics, accessibilité des bornes de recharge électrique.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



LOI MOBILITÉS



Accélérer la
croissance
des nouvelles
solutions
de mobilité



- **Assurer la circulation des véhicules autonomes d'ici 2020 à 2022**, avec une priorité pour les navettes autonomes
- **Ouvrir les données transports** pour favoriser le développement de nouveaux services dès 2021:
 - Ouverture des données de mobilité
 - Favoriser l'apparition de système de « MAAS » « mobility as a service »
- Permettre l'expérimentation de nouveaux services de mobilités en zones peu denses
 - **Lancement d'un appel à projet**
- Permettre aux autorités organisatrices de **subventionner le covoiturage**, y compris dans certains cas pour les « trajets à vide » et au-delà du partage de frais
- Développer des **voies réservées au covoiturage**
- **Encadrer le développement** des services de mobilité en « free floating »
- **Mesures sur les plateformes VTC**; Protéger l'indépendance des travailleurs; inciter les plateformes à améliorer les conditions de travail; fluidifier le passage de l'examen d'accès à la profession; mettre en place un dialogue social adapté



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



LOI MOBILITÉS



Réussir la transition
écologique des
mobilités



- **Verdir les flottes publiques et privées**
 - Objectif de fin de vente des véhicules thermiques en 2040
 - Objectif pour les flottes publiques et privées
- **Accompagner la mise en place des infrastructures** de recharge pour les carburants alternatifs (bornes de recharge électrique, biogaz)
 - Mise en place d'un vrai droit à la prise
 - Mise en place de schéma directeur de déploiement
- **Tripler les déplacements à vélo d'ici 2021 :**
 - marquage des vélos, **déploiement de stationnements sécurisés dans les gares**
 - **équipements d'emport de vélos dans les trains, dans les cars**
 - Renforcement des obligations de mise en œuvre d'aménagements cyclables
- **Rendre les trajets domicile travail plus propres :**
 - Intégration de la mobilité dans les négociations obligatoires en entreprise
 - en cas d'absence d'accord : mise en place obligatoire d'un plan de mobilité employeurs
 - Création d'un « **forfait mobilité durable** » pour favoriser les déplacements en vélo ou en covoiturage, cumulable avec le remboursement des abonnements transports en commun
- Déployer des « **zones à faibles émissions** » dans les territoires les plus pollués à partir de 2020 ainsi que les outils de contrôle automatique



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



LOI MOBILITÉS



Construire une
programmation des
infrastructures au
services des
transports du
quotidien



- **Augmentation de 40% des investissements** dans les transports sur les cinq prochaines années
- **Affectation du surplus de la taxe de solidarité (« Taxe Chirac ») à l'AFITF**
- **Définition de 5 programmes d'investissements prioritaires**, au service de la mobilité du quotidien :
 1. Entretien des **réseaux existants**
 2. Désaturation des grands **nœuds ferroviaires**
 3. **Désenclavement routier** des villes moyennes et des territoires ruraux
 4. Développement de l'usage des **mobilités propres, partagée et actives**
 5. Renforcement de l'efficacité du **report modal dans le transport de marchandise**
- **Habilitation à légiférer à créer des sociétés de projets locales.**



LOI MOBILITÉS



Mesures diverses



- **Abaisser le coût du permis de conduire :**
 - Mise en place de contrat type
 - Expérimentation de désintermédiation de la réservation des places pour l'examen
- **Améliorer la sécurité routière** (diverses mesures du CISR)
- Améliorer la sûreté dans les transports : prolongation d'expérimentation « caméras piétons »
- **Généralisation de la descente à la demande**
- Création d'un cadre social pour préparer l'ouverture à la concurrence de la RATP
- Diverses mesures maritimes : **sujet émergent : Régions AOM Maritime ?**
- Permettre le déploiement du péage en flux libre
- **Permettre la gestion des « petites lignes ferroviaires »** par les régions

CALENDRIER

- **Vote solennel de la loi à l'Assemblée Nationale : 18/06/2019**
- **Commission Mixte Paritaire : 10 juillet : pas d'accord**
- **2ème lecture à l'Assemblée Nationale en septembre, et au Sénat en novembre : promulgation prévue fin 2019 ou début 2020**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE


MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

Une démarche inédite pour soutenir les solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires, en cohérence avec la future Loi d'Orientation des Mobilités

Trois objectifs

Créer une communauté d'acteurs 
intervenant dans le domaine de la mobilité

Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes de mobilité 

Déployer des solutions innovantes pour tous et dans tous les territoires, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines 

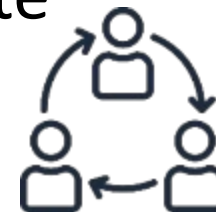
Des cellules régionales d'appui à l'ingénierie
en territoires peu denses : missions

Des enjeux d'égalité des territoires et des citoyens :
faire que chacun ait accès aux services élémentaires de mobilité

Trois missions pour
les cellules régionales

Animer l'écosystème régional de la mobilité

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent
des solutions et ceux qui en recherchent



Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière
et réglementaire dans les territoires peu denses

Centraliser les ressources docume

Mettre à disposition des études,
des données, des contacts



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

STRATÉGIE NATIONALE

MOBILITÉS

Des cellules régionales d'appui à l'ingénierie en territoires peu denses : offre de services et bénéficiaires



- Du temps d'intervention d'experts de la mobilité
- Des guides et méthodes techniques
- Des réseaux partenariaux



- Un soutien à l'ingénierie territoriale
- Une ingénierie financière
- Une participation à l'investissement et
- un accompagnement sur la vie des projets



- Un accompagnement
- à l'ingénierie de projets
 - Des appels à projets Fonds Mobilité labélisés France Mobilité
 - Des aides financières
 - Des réseaux d'animation



- Un appui institutionnel pour l'animation des réseaux et la mise en œuvre de la réglementation

Collectivités (intercommunalités, PNR, PETR, syndicats...) qui souhaitent un appui pour développer un projet de territoire innovant
Entreprises, start-up, associations... qui développent des solutions à l'attention des collectivités



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS



STRATÉGIE NATIONALE

MOBILITÉS

Des cellules régionales d'appui à l'ingénierie
en territoires peu denses : en pratique

Des cellules régionales en cours de constitution...
mais des actions engagées

**Des cellules opérationnelles
avant la fin d'année**



En 2019

**Des correspondants locaux DREAL, Cerema,
Ademe, Banque des territoires déjà impliqués**
pour construire les partenariats régionaux et
écouter les attentes des collectivités



Des évènements France Mobilités
organisés dès mi-2019 dans certaines régions





STRATÉGIE NATIONALE
MOBILITÉS

En région :

Avant fin 2019

- présenter la LOM aux élus, techniciens des collectivités, acteurs de la mobilité le « SAV de la loi »
- présenter la méthodologie recherchée par la Région pour définir la gouvernance, définir les bassins de mobilité prévus par la loi
- rendre compte du dynamisme des territoires au travers des différents appels à projets (Vélo et territoires, continuités cyclables...)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS